



DUO

NOCTURNE

Nouveau

L'Escale
naturellement!

INDIVIDUEL OU
PAR ÉQUIPE

COURSE DE 4KM
en relais

SAMEDI 29 JUILLET 2023

20h30: Echauffement collectif

20h45: Départ

FSGT
Fédération Sportive et Sympathique du Travail

RÈGLEMENT 2023

Art.1 Organisation du 1^{er} Duo Nocturne de l'Escale :

Organisateur = Déclic04

Quand = le samedi 29 juillet 2023

Où = l'Escale – 04160. coordonnées GPS Décimal : 44,084903 / 6,023425 - Sexagésimal : N 44°5'5 6'5 '' / E 6°1'24 33''

Epreuve individuelle ouverte à toutes et à tous (licenciés et non licenciés).

Un circuit course chronométrée :

Distance: 14km départ 21h catégories 2007 et avant Dénivelé +: 40m

*Un temps horaire sera mise en place soit 2h00 de course. Tous les coureurs qui ne seront pas dans les temps se verront diriger sur un retour direct à l'arrivée.

Art.2 Inscriptions & Dossards :

Les inscriptions sont limitées à 200 coureurs. Il est rappelé :

- Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Inscriptions par courrier: envoi par courrier du dossier complet (bulletin d'engagement daté et signé + Certif ou copie de la licence + accompagné du règlement à l'ordre de Déclic 04) à CourirenFrance.com – 10 rue les Roselières – 13220 Châteauneuf les Martigues avant le 26 juillet.

Inscription en ligne et résultats: www.courirenfrance.com Pour infos et programmes: www.traildelescalo.fr.

La remise des dossards s'effectuera le samedi 29 juillet à partir de 19h00 devant la salle culturelle de l'Escale (M.A.C) au centre du village. (*Se munir d'épingles)

Art.3 Sécurité - assistance - assurance :

Une liaison téléphonique sera mise en place avec poste de secours au départ, sur certains endroits stratégiques du parcours et arrivée. Présence d'une équipe de secouriste et d'un médecin. Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile, pénale et recours à l'exception de tout autre risque. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article 1.231-3 du code du Sport, chaque participant à l'épreuve devra obligatoirement présenter ; soit une licence FFA (Athlé en compétition – Athlé santé ou pass' (running) soit une licence FSGT, UFOLEP, FSCF et RAO sur laquelle est mentionnée : « apte à la course à pied en compétition ou apte à l'athlétisme en compétition » soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme). Les organisateurs conserveront ce certificat de plus, les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale. Le coureur déclare avoir pris connaissance du présent règlement. Vous trouverez sur le site en téléchargement, la liste des fédérations affiliées.

Art.4 Matériel et conseil équipement : Recommandation de l'organisateur.

Les concurrents doivent être chaussés convenablement, chaussure de trail ou autre modèle avec semelles non lisses, **LAMPE FRONTALE OBLIGATOIRE AVEC PILE DE RECHANGE, la gourde ou camelback isotherme est fortement conseillé**, le ravitaillement sera limité d'un point d'eau uniquement. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours et d'avancer ou retarder les horaires des départs en fonction des conditions météo et de décider du maintien de la manifestation.

Art.5 Couverture photographique et audiovisuelle :

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci. Tout point non prévu par le présent règlement est du ressort du comité d'organisation dont les décisions sont souveraines.

Art.6 Parcours :

Renseignements techniques auprès de Marc. Tél : 06 80 02 26 23 ou par E-mail: tcdeclic04@gmail.com - Plans et profils sont téléchargeables sur le site.

Art.7 Engagement moral des coureurs :

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement, la nature et les propriétés privées, les règles du code de la route, les coureurs, les organisateurs ainsi que les bénévoles. Chaque coureur aura obligation de porter assistance à tout coureur en danger, le temps que les secours prennent le relais. Tout manquement au respect des règles ci-dessus pourra entraîner la mise hors course décidée de plein droit par l'organisateur.

Art.8 Classements et récompenses :

Dotations de la course aux 200 premiers inscrits. Seront récompensés le 1er premier Duo : hommes, femmes et mixte, et le 1^{er} premier et 1^{er} homme et 1^{ère} femme en individuel.

Par catégorie : le 1^{er} et la 1^{ère} de chaque catégorie (H et F) non cumulable.

La remise des récompenses se déroulera à partir de 23h00. Divers Dotations seront fournies par nos partenaires.

BULLETIN D'INSCRIPTION (A retourner avant le 27 juillet)

Samedi 29 juillet 2023 ---- 1er Duo Nocturne de l'Escale

À retourner accompagné du **règlement à l'ordre de DECLIC 04** à l'adresse suivante:

Courirenfrance.com – 10 rue les Roselières – 13220 Châteauneuf les Martigues

Tél : 06 80 02 26 23 – tcdeclic04@gmail.com

Inscription en ligne: www.courirenfrance.com et infos: www.decli04.fr

Cochez votre choix: 14km en duo

NOMS : / Prénoms :

NOM DE L'ÉQUIPE:

Catégories : Homme Femme Mixte

Cochez votre choix: 14km individuel

NOM : Prénom :

CLUB Année de naissance:

Sexe : H ou F

Tarif (DUO ou INDIVIDUEL) : 15€

Je suis détenteur (trice) d'une licence : FSGT – FSCF - FFA – UFOLEP – RAO N° de Licence.....

Je ne suis pas détenteur (trice) d'une licence sportive FFA ou licence valide agréer FFA (je joins un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an)

Adresse:..... Code postal..... Ville.....

Tél : E.mail :

L'inscription avant le 27 juillet comprend: Une dotation de la course et ravitaillement. (Une collation sera fournis à tous les coureurs à l'arrivée). Toute inscription à la course après le 27 juillet sera majoré de 3€. En application de la réglementation en vigueur, ne seront acceptés que les participants capables de justifier de la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition. La police d'assurance souscrite par l'organisateur couvre la responsabilité des organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence FFA ou une licence valide sportive agréée par la FFA.

Date et signature du concurrent :

* Pour mineurs: Autorisation Parentale OBLIGATOIRE :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'autorise mon enfant mineur à participer à la course de l'Escale du 29/07/2023. Catégories d'âges de 1934 à 2007(inclus).

à l'Escale: Date :

Signature des parents